

RAPPORT DU MOIS DE MARS 2014



Le mois de Mars 2014 a été principalement marqué par le lancement du projet « Fourniture des services de l'aide légale aux populations vulnérables des provinces pilotes du Nord : Kayanza, Ngozi, Muyinga et Kirundo » qui a eu lieu le 04 du même mois à Kayanza. Après les cérémonies de lancement des activités dudit projet, les participants ont été pris en photo de famille.

0. INTRODUCTION

Le présent rapport, comme les autres rapports mensuels comprend un condensé des différentes situations de violation des droits humains auxquelles nous joignons une analyse critique et une proposition de quelques voies d'amélioration.

Il comprend aussi les différentes activités que l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues a mené au cours de la ~~même~~ période considérée dans le but ultime de contribuer à l'amélioration de la situation des droits humains et de l'établissement de l'état de droit au Burundi.

Dans un premier temps, nous ferons une description du contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social qui a prévalu tout au long du mois. En effet, l'on ne saurait mesurer l'évolution de la situation des droits humains dans une aire donnée en dehors de l'analyse des quatre aspects du contexte des relations entre les citoyens et le pouvoir, ou entre les citoyens eux-mêmes.

Deuxièmement, nous passerons à l'analyse et l'interprétation des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique. Dans cette partie, les cas de personnes tuées et blessées identifiées au cours de ce mois seront mis en exergue avec les différentes causes, les armes utilisées et les motifs.

Les cas de viol et de torture seront épinglés en troisième lieu. Ici aussi, les catégories d'auteurs seront mises en évidence.

En tant qu'association ayant dans ses missions la défense des droits des personnes détenues, la situation carcérale nous intéresse à plus d'un titre. C'est pour cela que le présent rapport contient les visites des milieux carcéraux (cachots et prisons) de toutes les provinces du pays et les activités que ses observateurs provinciaux des droits humains ont pu faire pour améliorer le respect des droits des personnes détenues en général et le respect de la loi en particulier.

Le rapport décrit aussi les activités d'écoute, de prise en charge psychologique, d'accompagnement juridique et d'orientation qui constituent aussi le lot quotidien des assistants juristes et des psychologues œuvrant au sein de l'organisation.

Au début de ce mois de Mars écoulé, il a été procédé au lancement des activités d'un nouveau projet de fourniture des services de l'aide légale aux populations vulnérables des provinces pilotes du Nord : Kayanza, Ngozi, Kirundo et Muyinga. Dans le présent rapport, nous présenterons les activités déjà réalisées et les résultats atteints.

Ce rapport donnera en guise de conclusion, des propositions pour l'amélioration de la situation des droits humains au Burundi.

1. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

1.1. Plan Sécuritaire

Au cours du mois de Mars 2014, la paix et la tranquillité de la population ont été menacées par des attaques des groupes armés, les agissements des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti CNDD- FDD), les affrontements entre les jeunes du parti MSD et les policiers.

1. En effet, sur la colline de Vugizo située en zone Gatumba de la commune Mutimbuzi, dans la nuit du 02 au 03 Mars 2014, une position militaire a été la cible d'une attaque perpétrée par un groupe d'hommes armés de fusils et de grenades qui seraient en provenance de la RDC. Les assaillants se réclamaient du FNL (Front National de Libération). Au cours de ces affrontements, sept personnes auraient été tuées et trois autres blessées des deux côtés des belligérants.

2. En province de Gitega, le 05/03/2014 vers 21 heures, sur la colline Muhororo en commune de Nyarusange, un certain BIGIRIMANA Emmanuel (39 ans) a été enlevé par un groupe de quatre Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD- FDD) dont : NDAYIZEYE Jean Marie, NSENGIYUMVA Gilbert et NSABIMANA Gilbert. La victime aurait des conflits fonciers avec son père (l'adjudant-major HATUNGIMANA Stany alias Mufumya) qui est affecté à la position située à Mweya dans la commune de Gitega. Ce jour-là, HATUNGIMANA Stany est rentré chez - lui et se serait convenu avec ses Imbonerakure que, le soir, il les avertirait dès que son fils serait rentré ; chose qui a été exécutée comme convenue. A l'arrivée de son fils, Stany a fait un coup de téléphone à l'un de ces Imbonerakure qui sont vite accourus et ont ligoté Emmanuel avant de le tabasser devant son père. Malgré ses cris au secours, son père a fait la sourde oreille. Son père l'accusait de lui avoir volé 20 cartons de comprimés qu'il vendait d'une façon frauduleuse, tandis que ces Imbonerakure l'accusaient d'avoir ramassé un téléphone portable dans une toilette et de ne pas l'avoir remis au propriétaire qui est le chef de chantier du marché de Buhomba en cours de construction.

Après l'avoir tabassé, ils l'ont ligoté et l'ont conduit vers ce marché de Buhomba où il aurait été tué. Cette situation a fait peur à toute la population de la localité. Les présumés auteurs ont été arrêtés pour des enquêtes, mais le quatrième s'est évadé.

3. Le vol de vaches pendant la nuit constitue aussi un facteur d'insécurité dans la province Bururi et surtout en commune Mugamba. Selon l'administrateur communal, cela tend à se généraliser depuis le mois d'Octobre 2013. Selon lui, cette situation est due à une impunité des voleurs qui sont attrapés en flagrant délit, mais qui sont relaxés par le parquet de Bururi suite aux lenteurs dans le traitement de leurs dossiers.

4. En date du 8 mars 2014, la sécurité a été perturbée par l'affrontement violent entre les policiers et les jeunes du parti MSD qui a eu lieu à la permanence de ce parti. Ils se seraient rendus à cette permanence après leur dispersion par la police pendant alors qu'ils vauquaient au sport de masse au moment des travaux communautaires de la matinée du même jour. Au même moment, 30 jeunes ont été arrêtés. Parmi eux, 20 ont été conduit au parquet et les 10 autres aux agents de la police pour l'interrogatoire. Signalons que les 20 ont été directement transférés à la prison centrale de Mpimba après l'interrogatoire.

Toutefois, la bagarre n'était pas terminée. Le même jour après midi, à la permanence du parti MSD, les jeunes dudit parti étaient avec leur président Alexis SINDUHIJE. La police a encerclé la permanence en les suppliant de sortir. A ce moment, les jeunes ont pris en otage deux policiers et se sont saisi de leurs fusils ainsi qu'une radio de transmission. Plusieurs activistes de la société civile étaient présents à savoir APRODH, CNIDH et ACAT. Le président de l'APRODH Pierre Claver MBONIMPA a essayé de jouer la médiation entre Alexis SINDUHIJE (Président de MSD) et les chefs de la police. Les militants du parti MSD ont accepté de rendre les deux fusils qu'ils avaient saisis, mais ont gardé la radio. Vers 17h, les policiers portant des casques de protection, ont commencé à lancer des gaz lacrymogènes à l'intérieur de la permanence ainsi que des balles réelles. Il y a eu 13 blessés dont 5 étaient des policiers. Signalons que les policiers ont refusé à la croix rouge d'évacuer les blessés. Après l'affrontement, la police a occupé la permanence et les deux policiers ont été libérés. Entre temps, Alexis SINDUHIJE avait pris le large.

5. En date du 8 Mars 2014, l'Union des Femmes Burundaises (UFB) a célébré la journée mondiale de la femme. Les cérémonies allaient se dérouler à la permanence du parti UPRONA, mais les policiers les ont empêchées d'y entrer. Ils les ont dispersées en lançant des gaz lacrymogènes. En plus, 6 jeunes de la JRR (Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore) qui étaient avec ces femmes ont été arrêtés par la police.

6. En date du 9/3/2014, une fouille perquisition a été faite à la permanence du parti MSD et dans les ménages voisins. Pendant cette fouille perquisition, on a découvert chez MBONINYIBUKA Pierre de Kinanira III, un pistolet, un fusil Kalachnikov, des chargeurs et 24 cartouches qui ont directement été saisis malgré l'absence du responsable de la maison.

7. Dans la nuit du 11/03/2014 vers 19 heures, une embuscade a été tendue à l'infirmier NIJIMBERE Jean du Centre de Santé Busoro en commune Bweru par un groupe de bandits armés. Il rentrait de la commune Bweru en province de Ruyigi pour Busoro. Arrivé sur la descente de Nyabihuna, il a été fusillé et il est mort sur place. Il venait de réquisitionner des médicaments et des vaccins. Les malfaiteurs ont directement pillé tout ce qu'il avait après l'avoir tué. Ils ont aussi volé une somme

d'argent qu'il avait sur lui. Des enquêtes ont été menées et les présumés auteurs KARIWABO Isidore et NDABAGOYE Venant de la colline Ruvyagira en commune Bweru ont été arrêtés.

8. Dans la nuit du 10 Mars 2014, en commune Musaga (Quartier Kinanira, 5^{ème} Av.), deux grenades ont été lancées chez NGEZAHAYO Juvent, père de NGABIRE Joris (agent de la documentation). Il n'y a pas eu de dégâts humains.

9. En province de Bururi, l'attaque à la grenade qui a eu lieu au centre de santé Muzenga en commune Buyengero dans la nuit du 24 Mars 2014 contre un ancien titulaire de ce centre de santé n'a fait aucun dégât humain ou matériel mais a causé une peur – panique dans la population environnante. Après le coup, 5 présumés auteurs ont été arrêtés par la police de Buyengero et 4 d'entre eux ont été relaxés suite au manque d'éléments suffisants à leur charge. Un infirmier de ce centre de santé qui faisait partie des présumés auteurs continuera à subir un interrogatoire du parquet. C'est pour cela qu'il a dénoncé un montage orchestré contre lui pour le mettre sous les verrous.

10. En date du 14/03/2014 vers 1h du matin, en commune Musaga à la 3^{ème} avenue, une grenade a été lancée par des hommes non identifiés au domicile de VYAMUNGU Fidèle. D'après les témoignages de sa femme KANYANGE Claudia en même temps représentante des femmes du MSD en commune Musaga, les auteurs seraient des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD.

11. Dans la nuit du 16/03/2014, en commune Nyakabiga à la 17^{ème} avenue, des personnes non encore identifiées ont attaqué à coup de grenade le domicile de Gaston SINDIMWO, Secrétaire Général du parti UPRONA (aile dirigée par NIBIGIRA Concilie). Les membres du parti UPRONA qui ne partagent pas la même idéologie politique sont accusés d'avoir commandité ce forfait pour éliminer physiquement ce leader politique. Ce dernier a été blessé dans le dos tandis que son veilleur a été grièvement blessé et a été hospitalisé. Il a demandé aux autorités policières d'engager des enquêtes pour retrouver ceux qui se cachaient derrière cet acte criminel.

12. Enfin, l'attaque qui a eu lieu sur la Route Nationale N°5, entre la 10^{ème} et la 11^{ème} transversale de Gihanga, dans la soirée du 12/03/2014 vers 18 heures 30 minutes, aurait fait état de 3 militaires blessés. L'attaque aurait duré une dizaine de minutes.

1.2. Plan politique

L'intolérance politique a, au cours du mois de Mars 2014, continué à être un frein aux activités des partis politiques de l'opposition et surtout de l'ADC – Ikibiri. Cette intolérance politique est source de nombreux problèmes :

1. En province de Karusi, en date du 3 Mars 2014, le représentant du parti MSD a été légèrement tabassé par l'agent du service de renseignement à Karusi suite à la mésentente liée à des critiques partisans.

2. En province Cankuzo, respectivement dans les communes Kigamba (le 03/03/2014) et Cankuzo (le 12/03/2014), les drapeaux du parti MSD ont été descendus et déchirés par des personnes non encore identifiées. En commune de Mishiha, l'Administrateur communal aurait enlevé le drapeau du parti MSD en date du 19/03/2014 et pour le moment, ce drapeau se trouve dans son bureau. Selon lui, il a mis en application la mesure prise par le Ministre de l'Intérieur.

3. Ce vol des drapeaux des partis a été également observé en province Bururi où 2 drapeaux du parti MSD ont été volés sur la colline Mariza commune Burambi par des personnes jusqu'ici inconnues.
4. En province Cibitoke, comme dans certaines autres provinces du pays, seuls les responsables du parti CNDD-FDD organisent des rencontres avec leurs militants. Les autres partis sont perturbés dans leurs activités. Un exemple frappant est celui de la commune Murwi où les responsables du parti SAHWANYA-FRODEBU qui se rendaient en Zone Ngoma pour rencontrer leurs militants, le 23/3/2014, ont été sérieusement battus par les Imbonerakure. Ces derniers se prennent pour des intouchables. Ils arrivent même à menacer des fonctionnaires de l'Etat qui dénoncent leur barbarie. C'est dans cette situation que Thomas NTAWURISHIRA, agent du CDFC Cibitoke a failli être tué par un groupe d'Imbonerakure, le 16/3/2014, du seul fait qu'il est membre du parti SAHWANYA-FRODEBU, et qu'il aurait contribué dans l'arrestation du deuxième responsable du parti CNDD-FDD en commune Murwi.
5. De même, en date du 16/03/2014, en commune Gihanga, le parti UPRONA aile NDITIJE Charles s'est vu refuser l'autorisation d'organiser une rencontre des membres pour l'échange des voeux de l'année 2014.
6. En date du 14/03/2014, le Ministre de l'Intérieur Edouard NDUWIMANA a suspendu le parti MSD pour une période de 4 mois suite à l'incident du 8 Mars 2014 évoquée dans la situation sécuritaire.
7. En date du 21/03/2014, l'Assemblée Nationale n'a pas réuni le quorum requis pour faire passer le projet de loi portant révision de la Constitution du Burundi du 18/03/2005 comme l'avait souhaité le groupe parlementaire majoritaire CNDD-FDD. Sur 106 parlementaires, 17 de l'UPRONA et 5 de FRODEBU Nyakuri n'étaient pas présents. Ainsi, une seule voix a « gâché la fête »

1.3. Plan juridique et judiciaire

1. Le secteur de la justice, en ce mois de Mars 2014, a été marqué par la sortie du mandat d'arrêt d'Alexis SINDUHIJE, Président du parti MSD, en date du 12/03/2014. En effet, après l'incident du 8 Mars 2014 mentionnée ci – haut, il a été accusé de participation à un mouvement insurrectionnel, de rébellion, d'outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique.
2. En date du 14/03/2014, 5 avocats du parti MSD ont déposé la plainte au parquet général de la République contre 6 officiers de la Police Nationale qui ont commandé l'opération policière du 8/03/2014 à la permanence dudit parti. Les accusations étaient : lésions corporelles volontaires, tentative d'assassinat, non assistance aux personnes en danger et violation du domicile.
3. En date du 18/2014, 69 militants du parti MSD qui avaient été arrêtés par la police lors des affrontements du 8 mars 2014 et détenus à la prison centrale de Mpimba ont comparu devant le tribunal de grande instance en Mairie de Bujumbura. Ils étaient assistés par une vingtaine d'avocat. Tous ces jeunes étaient accusés de constituer un mouvement d'insurrection. Le procès a commencé par les préalables. D'abord, il fallait se convenir sur la compétence de ce tribunal qui avait siégé en matière criminelle alors que certains membres du MSD avaient été interpellés dans les rues en train de faire du sport, tandis que d'autres n'avaient pas eu d'assignation pour savoir les chefs d'accusation leur reprochés. L'autre préalable consistait à séparer les mineurs des personnes majeures. A ce niveau, le tribunal a réfuté les arguments de la défense. Pour cela, la défense a préféré quitter la salle d'audience et le procès a continué avec le seul ministère public accusateur des prévenus. Le ministère public avait

requis 15 ans de servitude pénale pour 22 militants attrapés dans les ménages environnants de la permanence du MSD et la servitude pénale à perpétuité pour 48 militants qui étaient dans la permanence.

C'est en date du 21/03/2014 que le Tribunal de Grande Instance prononcera la sentence pour les 69 militants du MSD. Ainsi, 21 ont été condamnés à la prison à vie, 10 ont écopé d'une peine de 10 ans, 14 ont été condamnés pour 5 ans de servitude pénale, 22 ont bénéficié de l'acquittement et 2 mineurs ont été condamnés pour 2 ans de servitude pénale.

4. Toujours en date du 18/03/2014, Frédéric BAMVUGINYUMVIRA, Ancien Vice - Président de la République a comparu devant la cour anticorruption malgré sa santé fragile. Le procès a été mis en délibéré après la demande de son avocat Fabien SEGATWA de le mettre en liberté provisoire. Après 48h, c'est - à - dire en date du 19/03/2014, ce dernier a été libéré provisoirement.

5. La même date du 18/03/2014, Edouard MISAGO Alias Fundi, militant du parti FNL proche d'Agathon RWASA a comparu au tribunal de Grande Instance de Bujumbura. Précisons qu'il a été arrêté sur l'accusation d'évasion et utilisation de faux documents pour sortir la prison de Mpimba (faux usage de faux). Le ministère public a requis 5 ans de servitude pénale avec 20.000 FBU d'amande pour l'évasion et 10 ans de servitude pénale avec 100.000 FBU d'amande pour faux et usage de faux.

6. La mutation punitive infligée à 3 OPJ en commune Mabayi (Aimable, Philippe et Christophe) pour n'avoir pas mis au cachot un enfant a étonné plusieurs personnes dans cette commune. Cet élève du Lycée communal Mabayi de 17 ans était accusé d'avoir engrossé une fille de 23 ans. L'OPJ a envoyé le dossier au parquet mais a laissé l'enfant (préssumé violeur) poursuivre ses études. Un haut gradé de la police nationale natif de Mabayi n'a pas bien apprécié l'attitude de ces OPJ. Il les a d'abord suspendus de leurs fonctions pour quelques jours avant des les muter vers Bujumbura - Rural.

1.4. Plan Social

1. Dans les provinces Ruyigi, Cankuzo, Gitega, Karusi, Mwaro, Muramvya et Bubanza, la fabrication et la consommation des boissons prohibées est une triste réalité malgré la sensibilisation de la population par les autorités administratives. L'abandon de l'école tant au primaire qu'au secondaire généralement suite aux grossesses non désirées est aussi un problème social qui s'observe dans plusieurs provinces du pays. Dans bien d'autres provinces, les cas de sorcellerie et de concubinage sont de nature à perturber l'ordre social.

2. En province de Ruyigi, le trafic des enfants est une réalité : douze enfants originaires des communes Kinyinya et Kayogoro ont été retrouvés dans un des hôtels du Quartier Industriel dans la Mairie de Bujumbura. Ils étaient en position de départ vers les pays étrangers. Ces enfants sont: MBONIHANKUYE Godefroid (14 ans), IRANKUNDA Joselyne (12 ans), HABONIMANA Bernardine (10 ans), BIKORIMANA Elias (7 ans). Ces 4 enfants ont une même mère, MATEO Odette.

Dans le même coup figurent aussi les enfants NISHIMWE Gérardine (9 ans), SHEMEZIMANA Divine (7 ans), RADJABU (5 ans) et NIYONYISHU François (2 ans) qui sont aussi des mêmes parents. Il y a également les enfants NTIRANYIBAGIRA Vinciane (12 ans), NIYONKURU Jadot (10 ans), NIYOGUSENGA Gloria (7 ans), NIYOGUSHIMA Faustin (3 ans) qui sont de la même mère Florence NDIKUMANA

originaire de Kayogoro en province de Makamba. En partant, ils ont pris le départ en commune de Kinyinya.

Les huit premiers ont été conduits en commune de Kinyinya par la maison SHALOM tandis que les quatre autres sont gardés dans les enceintes de cette organisation. Trois personnes ont été arrêtées par la police pour enquêtes.

3. Les autres groupes d'enfants de la commune de Butezi et Ruyigi sont déjà arrivés en RDC Congo. Il s'agit de : ARAKAZA Jean Bertrand (15 ans), DUSABE Elysée (14 ans), NDAYISABA Janvier, NDUWIMANA Zénon (14 ans), IGIRUKWIGOMBA Istarque alias MBEBA, NTIRANYIBAGIRA Firmin (17 ans), IRISHURA Jimmy (17 ans), NIJIMBERE Prosper (21 ans), NIYONGABO Emile (17 ans). NIJIMBERE Prosper est revenu 2 ans après. Il était dans un état déplorable avec des cicatrices qui dénotaient un mauvais traitement subi. NIYONGABO Emile, lui, est revenu après 6 mois.

4. En date du 28/02/2014, les étudiants de l'Université du Burundi (UB), de l'Ecole Nationale Supérieure (ENS) et de l'Institut National de Santé Publique (INSP) ont adressé au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique un préavis de grève à dater de ce même jour jusqu'au 11 mars 2014. Ils revendiquaient la suppression de l'article 24 du Décret n° 100/07 du 14 janvier 2014 portant retrait de la bourse à tout étudiant qui échoue une année dans un cycle de formation. Ils se plaignaient aussi contre la teneur de la lettre du 3 Février 2014 relative aux effectifs des lauréats éligibles à l'appui du gouvernement. Cette grève a débuté en date du 12 Mars 2014.

Suite à ce mouvement de grève, le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a pris, le 13/03/2014, une décision d'exclure 5 étudiants NDAYAMBAJE Epitace, ARAKAZA Arsène, RURASUMA Simone Marie, NDEREYIMANA Anicet et DUSABA Bernard pendant 2 ans. Les autres étudiants étaient renvoyés chez eux du 14 au 24 mars 2014 et l'université était fermée. De retour, chaque étudiant devrait se faire réinscrire.

2. LES CAS D'ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

2.1. Présentation générale.

Au cours du mois de Mars 2014, les cas d'atteinte au droit à la vie enregistrés ont été principalement dus aux conflits fonciers dont les conséquences sont souvent les disparitions forcées suivies d'assassinat. Des cas de justice populaire en termes de règlements de compte ont été observés. D'autres personnes sont mortes suite à des attaques des bandits armés dans les ménages ou dans des boutiques. Les quelques exemples ci – dessous en disent long :

1. En date du 30/02/2014, la nommée KAYOYA Floride âgée de 70 ans de la colline de Gatsinga en commune de Ndava, a été retrouvée morte. Son corps a été vu par ses voisins vers 8h00 dans un champ de théiers en état de décomposition car elle avait été portée disparue depuis le 17/02/2014. Son fils MASABO Gordien (28 ans) a été appréhendé pour des raisons d'enquêtes. Les conflits fonciers seraient à l'origine de cet assassinat.

2. BARIVUYEKO Etienne, originaire de la colline Kivungwe, commune de Mutambu, a été tué par la population au moment où il était entrain de voler dans la localité de Busenge, dans la nuit du 02 au 03/03/2014.

3. En date du 3 Mars 2014, dans la commune de Buterere, une femme qui s'appelle ASHULA JUMA SADA (56 ans) a été tuée à la machette par son voisin soi-disant qu'elle était sorcière. L'auteur a failli, elle aussi, être lynchée par la population qui l'a gravement blessée. Elle a été hospitalisée à l'hôpital Prince Régent Charles.

4. Madame NIMBONA Espérance (née en 1966) aurait été assassinée par son fils KWIZERA Jean (20 ans) dans la nuit du 4 au 5/03/2014 dans sa maison où elle vivait avec son même présumé tueur dans le village 2 de la commune Gihanga, à la 2^{ème} avenue. Selon les sources sur place, la victime était en état d'ébriété et dormait en plein air. Elle a donc été transportée dans sa maison par ses proches vers 19 heures. Le forfait aurait été commis vers 3 heures du matin. Selon l'OPJ enquêteur, le corps présentait les signes d'étranglement. Les présumés assassins y compris son fils ont été vite arrêtés. Les conflits fonciers seraient à la base de cet assassinat.

5. Dans la matinée du 05/03/2014 vers 6h30, NSENGIYUMVA Patrice (39 ans), boutiquier en commune Kinindo et plus précisément à l'avenue Mpinga, a été tué par balle. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

6. En date du 05 Mars 2014, BAZIRUTWABO Mélanie de la colline Nkurye en commune Giharo a été tuée par des personnes qui l'ont trouvée dans sa maison. En effet, les bourreaux ont troué la maison de la victime et ont lancé une grenade dans sa chambre. Les conflits fonciers seraient la cause de cet assassinat. Les présumés auteurs sont en cavale en Tanzanie.

7. En commune Cendajuru, RUTAZANA Egide et NDAYISENGA Charlotte, accusés d'avoir tué un enfant par sorcellerie, ont été tués en date du 09/03/2014. Le père de l'enfant avait juré de se venger en tuant tous les deux. C'est ainsi qu'en date du 09/03/2014 vers 23 heures, il s'est introduit à leur domicile avec une machette et un couteau et s'est mis à les poignarder, tuant sur le champ le chef de ménage tandis que sa femme a été gravement blessée. Elle a été évacuée à l'Hôpital de Cankuzo où elle a rendu l'âme en date du 11/03/2014. L'enterrement a été organisé par l'Administration communale de Cendajuru. L'auteur a été condamné à 15 ans de servitude pénale.

8. KAGEGENE Pascal, originaire de la colline Mboza, zone Ruyaga, commune Kanyosha a été tué poignardé en date du 16/03/2014. La victime était en train de prendre un verre au moment où son bourreau l'a tué. Les litiges fonciers seraient à la base de sa mort. Pour de raisons d'enquêtes, un certain Baudouin, cabaretier du lieu du crime à Mwikora et certains autres qui étanchaient leur soif au moment du crime, ont été appréhendés par la police.

9. Dans la matinée du 24/3/2014, en commune Rugombo, MISIGARO a été trouvé mort. Son cadavre était dans une rigole. Des gens interrogés sur place ont confirmé qu'ils avaient vu cet homme pendant la journée. Les motifs de cet assassinat n'ont pas été mis en exergue. La police a directement entamé des enquêtes.

10. En date du 27/02/2014, un homme connu sous le nom de NIGENAKO Nicodème (cultivateur) de la colline Kabonga commune Nyanza-Lac a été tué par une personne qui s'appelle NAHIMANA Jacques à cause des conflits fonciers. Le présumé auteur de l'infraction a été appréhendé le même jour à Mabanda et retenu au cachot de la police judiciaire de Nyanza-Lac pour des raisons d'enquête.

11. Dans la nuit du 27 au 28/03/2014, en commune urbaine de Cibitoke à la 9^{ème} avenue n° 57, NDAYEGAMIYE Claver, fournisseur du charbon de bois a été tuée par des groupes de bandes armées et NIZIGIYIMANA Oscar alias Gasongo, vendeur du charbon a été blessé par machette dans cette même attaque. Signalons qu'une somme de 700.000 FBU a été volée. D'après les informations recueillies dans la famille du défunt, un sous officier de police du nom de NZEYIMANA Frédéric a été identifié dans cette attaque.

En plus des personnes tuées, d'autres ont été blessées souvent dans des situations de vol, de bagarre causées par le manque de self – control qui est, lui-même consécutif à la consommation excessive des boissons dites prohibées. Enfin, d'autres personnes ont été battues par leurs voisins sous prétexte qu'elles sont des sorciers.

Au total et sans être exhaustif, 27 personnes ont été tuées et 51 autres blessées comme le montre le tableau suivant :

2.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique

Province	Nombres de personnes tuées	Nombres de personnes blessées
Bubanza	1	3
Bujumbura Mairie	3	15
Bujumbura Rural	2	0
Bururi	0	1
Cankuzo	3	0
Cibitoke	2	6
Gitega	1	1
Karusi	1	0
Kayanza	1	0
Kirundo	5	0
Makamba	2	7
Muramvya	-	-
Muyinga	3	0
Mwaro	0	15
Ngozi	1	1
Rutana	1	2
Ruyigi	1	0
Total	27	51

2.3. Tableau synthèse des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs

Types d'atteinte	Tués	Blessés	Totaux
1. Catégories d'auteurs			
• Agents de police	0	10	10
• Militaires	1	0	1
• Civils	18	34	52
• Groupes armés	2	4	6
• Inconnus	6	3	9
Totaux	27	51	78
2. Type d'arme utilisée			
• Armes blanches	14	14	28
• Fusils	5	8	13
• Grenades	1	2	3
• Empoisonnement	1	0	1
• Moyens non identifiés	6	27	33
Totaux	27	51	78
3. Catégories de motifs			
• Banditisme	3	6	9
• Litiges fonciers	8	8	16
• Règlement de compte	8	7	15
• Motif inconnu	8	30	38
Totaux	27	51	78

3. LES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

3.1. Présentation générale

Comme le viol est un acte honteux et affreux, nos observateurs des droits humains constatent que, dans tous les cas, les violeurs essaient de raffiner leurs stratégies pour ne pas être attrapés et surtout pour échapper à l'action judiciaire.

Les exemples suivant en disent long :

- En date du 6/03/2014, à Rukinga en commune Rumonge, IGIRANEZA Josiane (6 ans) a été violé à l'intérieur d'une maison en construction par HAKIZIMANA Bienvenue. Il était aux environs de 11h quand le présumé auteur a trompé la fillette en promettant des mangues et la fille a accepté d'entrer dans cette maison en construction avec l'auteur de viol. La victime a été admise à l'hôpital régional de Bururi.
- Dans la matinée du 6/03/2014, vers 10 heures, mademoiselle NTAHONKURIRA Daphrose (13 ans) aurait été violée par NIYONKURU Eddy Blaise (19 ans). Selon les sources sur place, les deux travaillaient ensemble dans une même famille en commune Gihanga. L'un était domestique et l'autre gardait un bébé. Le jour du forfait, le présumé violeur aurait appelé la victime dans sa

chambre et aurait usé de la force pour passer au viol. Le même jour, le délinquant a été appréhendé par la police de la localité.

- En date du 16/03/2014 aux environs de 19h30, à Mutambara en commune Rumonge, une fille du nom de NITUNGA Féliciane de 21 ans, a été violée. La victime s'est rendue au cabaret avec NDAYISHEMEZE Fidèle. En complicité avec le cabaretier, Fidèle aurait enfermé la victime dans une chambrette de ce cabaret avant de la violer.
- NIJIMBERE Jacqueline et NDAYIZEYE Euphrasie, deux convalescentes à l'Hôpital de Ruyigi auraient été violées par un infirmier du nom de BIJANGARA Amani, le 17/03/2014. En effet, NDAYIZEYE Euphrasie allait rentrer le lendemain. Le présumé violeur l'aurait conduit dans la chambre de petite chirurgie, l'a anesthésié en l'injectant du diazépam avant de la violer. NKESHIMANA Prisca, la garde malade est témoin. NIJIMBERE Jacqueline, elle aussi a subi le même sort : le violeur l'a conduite dans une chambre privée soi – disant pour lui faire un prélèvement du sang pour un examen. C'est à ce moment qu'elle a été anesthésiée avec du diazépam avant d'être violée. Le présumé auteur rejette en bloc toutes ces accusations et dit qu'il s'agit d'un montage orchestré pour le licencier de ses fonctions.
- En date du 23/03/2014, la nommée NZEYIMANA Caritas âgée de 19 ans de la colline de Kirika en commune Bisoro, a été violée par son voisin du nom de NIYOMUKUNZI Jimmy âgé de 36 ans. L'incident s'est passé vers 19h00. Quand la fille quittait le cabaret et rentrait, elle a été suivie par le présumé auteur et l'a menacée en lui forçant de faire des relations sexuelles. Elle a été forcée à aller dans la brousse où elle a été violée. Le présumé auteur a été appréhendé et la victime a été amenée à l'hôpital pour avoir les soins nécessaires.
- NDAYIKEZA Alphonsine âgée de 17 ans du Q.Sanzu au chef-lieu de la province de Ruyigi a été violée et exploitée sexuellement par NIKOBAMYE Diomède, un commerçant du marché central de Ruyigi, durant presque tout le mois de Mars 2014. Cet homme a, par après, rejeté cette fille. La fille a porté plainte mais l'OPJ n'a rien fait pour arrêter le présumé auteur qui se vante qu'avec son argent, il va faire tout son possible pour que le dossier n'avance pas.

En ce qui est de la torture, nous ne pouvons pas affirmer qu'elle a totalement disparu. Ici aussi, les quelques tortionnaires qui subsistent adoptent beaucoup de stratégies pour que la victime n'ait pas des signes de cette torture. Cela s'observe surtout dans la région sud et plus précisément en province Bururi où les agents policiers et les OPJ connaissent où ils frappent pour torturer sans qu'il y ait des traces ou des cicatrices sur les victimes.

Dans les autres provinces surtout dans la province de Ruyigi, ces actes ignobles sont commis par les autorités administratives qui agissent de concert avec les jeunes affiliés au parti au pouvoir dits Imbonerakure. Ainsi, des personnes sont frappées, tabassées et sont, des fois relâchées dans un état moribond comme le montrent les exemples suivants :

- ✓ En date du 8 Mars 2014, en commune Kanyosha (Quartier Gisyo II), un militaire de la 1^{ère} région connu sous le nom de NIJIMBERE Claude a été tabassé par deux policiers et des jeunes imbonerakure soi – disant qu'il est membre du parti MSD.
- ✓ NIYONGABIRE Emmanuel (32 ans) de la colline de Nkurubuye en commune Gisuru a été ligoté et battu par son chef de colline MANIRAKIZA Gabriel le 12/03/2014. NIYONGABIRE avait une dette de 4.000 FBU. Voyant qu'il n'a pas d'autres ressources pour payer cette dette, il a préféré échanger sa balance contre la dette. L'acheteur a voulu un contrat de vente écrit sous la

supervision du chef de colline. Après la vente, le chef de colline a demandé une somme de 500 FBU à Emmanuel qui lui a répondu qu'il n'en a pas. Le chef de colline a alors accusé faussement à Emmanuel qu'il vient de les injurier comme quoi ils sont des chiens. Celui-ci a ordonné aux Imbonerakure qu'il soit ligoté puis suspendu à un arbre. Il l'a alors frappé depuis 18 heures jusqu'à 02 heures du matin tout en le gardant dans une paillette. Le lendemain, il a été conduit à vélo au dispensaire de Gisuru où il a été alité durant trois jours. Un certain NYANDWI qui aurait demandé la libération de son ami qui allait mourir de bâtons malgré son innocence a, lui aussi, été menacé par ces Imbonerakure, puis ligoté et gardé toute la nuit. Le lendemain, pour être libéré, il a fait semblant de s'évanouir. Il a été directement évacué au dispensaire où il a passé 3 jours. Le chef de colline a nié tous ces faits. Les enquêtes ont directement démarré mais le présumé auteur est resté en liberté.

3.2. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture.

Province	Nombre de victimes de viol	Nombre de victimes de torture
Bubanza	1	0
Bujumbura Mairie	0	1
Bujumbura Rural	0	0
Bururi	3	0
Cankuzo	0	1
Cibitoke	3	0
Karusi	0	0
Kayanza	2	0
Kirundo	1	0
Gitega	0	0
Makamba	4	2
Muramvya	-	-
Muyinga	0	0
Mwaro	1	0
Ngozi	1	0
Rutana	0	0
Ruyigi	4	2
Total	20	6

3.3. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

Catégories	Nombre d'auteurs de viol	Nombre d'auteurs de torture
Agents de l'administration	0	6
Agents de polices	0	0
Militaires	0	0
Groupes ou bandes armées	0	0
Civils	20	0
Inconnus	0	0
Total	20	6

4. SITUATION CARCERALE

4.1. Des visites des cachots

Les observateurs provinciaux des droits humains effectuent, chaque mois, le monitoring des lieux de détention pour s'enquérir de la situation du respect des droits humains. C'est dans ce cadre que ces mêmes observateurs se sont déployés, tout au long du mois de Mars 2014 et ont visité tous les cachots communaux se trouvant dans toutes les provinces de notre pays.

Les principales irrégularités qui ont été remarquées sont:

- Des irrégularités dans la tenue des registres d'écrou : les registres qui ne sont pas régulièrement complétés, certaines infractions qui sont mal qualifiées, certains retenus qui ne sont pas enregistrés.
- Les PV de garde à vue qui ne sont pas confectionnés à temps.
- Le dépassement des délais légaux de garde à vue.
- Les transferts des retenus qui ne sont pas faits à temps avec comme cause le manque de moyens de déplacement.
- Certains cachots sont très surpeuplés.

Le tableau suivant est une compilation des effectifs des cachots communaux dans chaque province.

<i>Province</i>	<i>Retenus</i>				<i>Dépassement du DLGV</i>	<i>Relaxés</i>
	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Mineurs</i>		
Bubanza	97	81	9	7	2	14
Bujumbura Mairie	240	214	5	21	6	34
Bujumbura Rural	16	15	1	0	0	3
Bururi	74	55	9	10	18	28
Cankuzo	76	64	7	5	2	11
Cibitoke	74	67	5	2	6	15
Gitega	121	112	4	5	11	14
Karusi	53	50	2	1	0	8
Kayanza	78	69	4	5	36	19
Kirundo	70	58	10	2	0	24
Makamba	59	57	2	0	0	8
Mwaro	56	52	3	1	4	5
Muramvya	-	-	-	-	-	-
Muyinga	47	47	0	0	2	11
Ngozi	66	61	1	4	0	15
Rutana	-	-	-	-	-	-
Ruyigi	28	25	2	1	0	5
Total	1155	1027	64	64	87	214

4.2. Des visites des prisons

Lors des visites de ces lieux de détention, les observateurs provinciaux des droits humains ont constaté un certain nombre de problèmes qui pèsent lourd sur les détenus. Les problèmes généraux rencontrés par les détenus sont:

- Le nombre élevé de prévenus par rapport aux condamnés suite à la lenteur dans le traitement des dossiers. Ainsi, certaines juridictions organisent des sièges parallèles pour assurer la célérité des dossiers.
- La surpopulation est redevenue une triste réalité dans la plus part des prisons,
- Le refus aux avocats de consulter les dossiers de leurs clients (à Ngozi),
- Le manque d'assistance judiciaire pour les dossiers lourds et surtout pour les détenus vulnérables,
- Au niveau sanitaire, la rupture de stocks pour les maladies incurables.
- Le manque de matériel pour l'hygiène corporel et vestimentaire.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la population carcérale dans les 11 prisons du pays au cours du mois de Mars 2014.

Tableau de la situation carcérale dans les 11 prisons du pays au 31 Mars 2014

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés	Décédés
			Homme	Femme	Homme	Femme	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille		
Bubanza	100	254	97	6	146	2	1	0	2	0	4	2	0	0
Bururi	250	220	124	6	76	6	5	0	2	1	2	0	0	0
Gitega	400	984	501	31	396	27	9	5	15	0	3	3	1	0
Mpimba	800	2540	1475	64	863	45	53	6	33	1	5	6	9	1
Muramvya	100	455	131	8	298	11	3	1	3	0	4	2	0	1
Muyinga	300	463	216	14	214	8	5	0	6	0	5	2	0	0
Ngozi (F)	250	127	0	40	0	57	12	0	18	0	10	4	0	0
Ngozi (H)	400	1412	596	0	803	0	12	0	1	0	0	0	0	0
Rumonge	800	740	165	7	540	16	1	0	10	1	2	5	3	0
Rutana	350	278	140	5	114	7	9	1	1	1	3	0	0	0
Ruyigi	300	602	242	9	335	13	3	0	0	0	5	0	0	0
Total	4 050	8075	3687	190	3785	192	113	13	91	4	43	24	13	2
			3 687+190= 3 877		3 785+192= 3 977		113+13= 126		91+4= 95		43+24= 67		13	2

La **population pénitentiaire** est de 8 075 détenus + 67 nourrissons = 8 142

Le **total des prévenus** est de 3 877 adultes + 126 mineurs = 4 003

Le **total des condamnés** est de 3 977 adultes + 95 mineurs = 4 072

Ce tableau montre que, par rapport aux mois passés, la population carcérale continue à augmenter d'effectifs dans toutes les maisons de détention. Il faudrait donc que la mesure de libération conditionnelle soit mise en application et dans toutes les structures pénitentiaires du pays pour désengorger ces milieux et en même temps améliorer les conditions de détention.

5. ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET ORIENTATION

Les observateurs provinciaux des droits humains offrent des services diversifiés. Ces services concernent l'écoute attentive et bienveillante des justiciables et des personnes vulnérables, d'accompagnement juridique (l'aide dans la rédaction des plaintes, le suivi de dossiers, le plaider, ...), d'orientation vers d'autres services habilités à lui apporter une aide sollicitée. Dans le même cadre, les personnes qui ont des problèmes psychologiques bénéficient d'un appui de la part des psychologues.

Le tableau ci – dessous est un condensé des données chiffrées des personnes qui se confient aux observateurs provinciaux des droits humains (au niveau provincial et du siège) ainsi que les principaux problèmes qui ont été exposés tout au long du mois de Mars 2014.

Provinces	Retenus des cachots écoutés	Personnes reçues au bureau	Total	Nature des problèmes exposés
Bubanza	97	25	122	Conflits fonciers, violences sexuelles, pension alimentaire, suivi des dossiers judiciaires
Bujumbura Mairie	240	64	304	Problème de viol et relaxation du présumé auteur, CBV et vol, menaces de mort, demande de suivi juridique des dossiers
Bujumbura - Rural	16	3	19	Les problèmes fonciers, le suivi juridique des dossiers, le plaider, le problème d'exécution des jugements rendus.
Bururi	74	2	76	Viol, problème familial (instance en divorce), suivi des dossiers judiciaires, problèmes de viol
Cankuzo	76	6	82	Accompagnement juridique, plaider, Violences familiales
Cibitoke	74	6	80	Demande d'accompagnement juridique, menaces de mort, viol
Gitega	121	64	185	Ecoute et orientation, Suivi des dossiers, violences sexuelles et celles faites aux femmes, menaces de mort
Karusi	53	3	56	Accompagnement de 3 personnes accusées de rébellion et association aux malfaiteurs qui comparaissent pour être interrogés sur un

				mouvement de grève observé par les élèves du Lycée Communal de Nyabikere.
Kayanza	78	7	85	Accompagnement juridique et suivi des dossiers, demande des conseils et orientations, menaces de mort
Kirundo	70	9	79	Conflits fonciers, tentatives de viol, Suivi juridiques des dossiers
Makamba	59	4	63	Problèmes fonciers, viols, suivi des dossiers au près des instances judiciaires
Muramvya		-	-	-
Muyinga	47	17	64	Conflits fonciers, jugements non exécutés, demande d'accompagnement au parquet ou au TGI pour un plaidoyer dans le but de faire avancer les dossiers, rédaction des plaintes, plaidoyer, Menaces et violences sexuelles
Mwaro	56	12	68	Les problèmes fonciers, le plaidoyer, le suivi juridique des dossiers, le problème d'exécution des jugements rendus, problèmes familiaux
Ngozi	66	16	82	Suivi judiciaire des dossiers, plaidoyer au près du TGI, rédaction des plaintes, écoute et orientation
Rutana	-	2	2	Problèmes fonciers, menaces de mort
Ruyigi	28	62	90	Accompagnement juridiques, orientation, menaces de mort
Total	1155	302	1457	-

6. AUTRES ACTIVITES

Le début du mois de Mars 2014 a été marqué par le lancement des activités du projet « Fourniture des services d'aide légale aux populations vulnérables des provinces du nord : Kayanza, Ngozi, Kirundo et Muyinga ». Ce projet a été financé par le PNUD et il est exécuté par 4 organisations à savoir l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH), l'Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB), l'Association des Juristes catholiques du Burundi (AJCB) et la Ligue Iteka.



Le délégué du Ministre de la Justice et Garde des sceaux, Monsieur MINANI Edouard (Coordinateur des appuis institutionnels au même ministère) avec à sa droite, le Directeur Pays du PNUD et à sa gauche, respectivement, le Conseiller Principal du Gouverneur de Kayanza et le Secrétaire Exécutif chargé des



programmes de l'APRODH, entrain de lancer officiellement les activités du projet devant un public très attentif.

Le lancement officiel des activités dudit projet a eu lieu le 04 Mars 2014, au chef lieu de la province Kayanza, sous le haut patronage du délégué du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Notons que les préparatifs et l'organisation des cérémonies ont été confiés à l'APRODH qui exerce ses activités dans cette même province alors que les 3 autres organisations ont été affectées dans les autres provinces ci – haut mentionnées.

Dès lors, les activités du projet ont commencé et les principales réalisations du mois de Mars 2014 sont :

- L'identification des parajuristes : ces parajuristes sont des personnes bénévoles qui se donnent pour la cause de leurs voisins notamment en les orientant vers les juridictions pour des affaires pénales et en usant des techniques de résolution pacifique des conflits pour des affaires civiles qui ne devraient pas arriver dans les instances juridictionnelles surtout que les parties au conflits sont des personnes vulnérables et sans moyens.
- L'installation et l'équipement des cliniques fixes : le recrutement des assistants juristes qui devraient exercer leurs activités dans ces cliniques (au nombre de 9 et à raison de 3 par communs) avait eu lieu avant le lancement du projet. Et leur répartition dans les trois communes du projet (Kayanza, Kabarore et Matongo) avait déjà été opérée. Signalons également que ces derniers ont eu l'occasion de participer aux cérémonies de lancement dudit projet.
- La formation des assistants juristes : pour atteindre les objectifs du projet, ces juristes devraient être informés sur le travail qui les attend, la méthodologie et les outils dont ils se serviront. Cette formation a donc pris deux jours (du 25 au 26 Mars 2014). Et puisque tous les assistants juristes (36 juristes provenant des 4 organisations) devraient bénéficier de cette formation en même temps, elle s'est tenue à Ngozi, le lieu qui se trouve au milieu des 4 provinces.

7. CONCLUSION

Nous venons de faire une vue d'ensemble de la situation des droits humains qui a prévalu tout au long du mois de Mars 2014. La situation sécuritaire a été trop préoccupante surtout avec les heurts entre les jeunes des partis politiques et la police nationale. Le point culminant a été atteint en date du 8 Mars car les affrontements entre les jeunes du MSD et la police nationale ont tourné en un événement sanglant et où la police a fait usage de beaucoup de force. Plusieurs jeunes de ce parti ont été emprisonnés et sont tous déjà condamnés avec même des peines trop lourdes. Les spécialistes en matière d'intervention de la police, les politiciens et la société civile se sont prononcés sur cette question avec une appréciation négative de la force utilisée par la police qui a été déployée pour décanter la situation mais rien n'a empêché que des peines lourdes soient prononcées.

Les conditions carcérales sont devenues très déplorables dans toutes les prisons que compte notre pays. La visite du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux à la prison de Gitega en date du 28/02/2014 où il a procédé au lancement d'une nouvelle phase de la libération conditionnelle, avait laissé beaucoup d'espoir à toutes les organisations de défense des droits des prisonniers. Tout le monde espérait un léger mieux aux détenus. Toutefois, les activités d'identification des candidats à la libération conditionnelle n'ont pas continué à un rythme souhaité car les prisons ne sont pas désengorgées.

Parallèlement, la détention préventive constitue une gageure pour les juridictions de notre pays. Il y a une lenteur exagérée dans les jugements des prévenus, d'où l'effectif de ces derniers continue à être de loin supérieur à celui des condamnés. Cela constitue un handicap majeur à l'amélioration des conditions des détenus et en même temps une violation de leur droit. Nous lançons donc un appel vibrant aux autorités judiciaires pour user de toute méthodologie possible afin de rectifier le tir.
